

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 PP 8 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police pour l'entretien des espaces verts.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n° 2006-975 modifié du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 février 2015, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation l'autorisation de signer une convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police pour l'entretien des espaces verts des sites gérés par la préfecture de police en région Ile de France ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisée la signature de la convention portant adhésion au groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police ayant pour objet la mutualisation de la procédure d'attribution du marché pour l'entretien des espaces des sites gérés par la Préfecture de police en région Ile-de-France.

Article 2 : Les dépenses relevant du budget spécial de la Préfecture de police seront imputées aux exercices 2015 et suivants, section de fonctionnement, chapitre 920, article 920-2031 et 920-27, compte nature 61521.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO